



PROCES VERBAL
Conseil Municipal de WAILLY
le 09 février 2015

Les membres du Conseil Municipal de WAILLY ont été conviés par Monsieur le Maire à se réunir le lundi 09 février 2015 à 20h15.

Après avoir vérifié la liste d'émargements et les pouvoirs déposés, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h17.

Présents : Mmes DALONGEVILLE, NOURRY, LEFEBVRE, DELATTRE, CASIER et MM. AUDEGOND, ZIEBA, DALONGEVILLE, MERCIER, MACE, VIGNERON, BOURDREL, HERMANT.

Absentes excusées : Mmes Patricia DELIGNE et Nicole SAVARY.

Votants : 15 (Pouvoir de Mme SAVARY à M. DALONGEVILLE et pouvoir de Mme DELIGNE à M. ZIEBA)

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil présents ainsi que l'assistance.

1. Monsieur le Maire demande le nom de la personne qui souhaite être le **secrétaire de séance**.

JM ZIEBA se propose.

Accepté à l'unanimité.

2. **Approbation du Procès-Verbal de la réunion de Conseil du 08.12.2014.**

Monsieur le Maire demande à l'assistance s'il y a des remarques ou des modifications à apporter au Procès-Verbal :

Jean-Marie ZIEBA précise qu'il a été demandé par Francis DALONGEVILLE une modification de forme, qui correspond à la bande enregistrée donc acceptée ; que Mmes DELIGNE et SAVARY ont demandé la correction de fautes : acceptée ; et que Monsieur le Maire a demandé d'ajouter à la page 8, point 13, paragraphe 5 les mots « chapitre 12 » non précisés. Accepté également.

Alain BOURDREL demande que soit remplacé : page 2 au dernier paragraphe, le mot « invitation » par « convocation ». Accepté.

Valérie CASIER demande que soit rappelé : page 3, son intervention après celle de Monsieur HERMANT : « *Je n'ai pas d'adresse Mel, non plus* ». Accepté.

Avant le vote, Monsieur BOURDREL intervient demandant des explications sur la facture de Monsieur CARPENTIER. « *J'avais demandé à Monsieur le Maire si la facture CARPENTIER avait été réglée et il m'a répondu OUI. Or j'ai rencontré Monsieur CARPENTIER le 16 décembre 2014 qui m'a dit ne pas avoir été payé ...* »

Réponse de Monsieur AUDEGOND : « *...En effet, je vous ai répondu dans ce sens. Et ma réponse était conforme au mandat de paiement qui avait été établi. Or la Perception a bloqué le paiement fin décembre 2014 car les Services de la Trésorerie ne comprenaient pas qu'un chantier de 2009 ne soit réglé qu'en 2014. Il a fallu que Monsieur WIMETZ intervienne auprès d'experts parisiens pour donner les explications correspondant à la situation et ainsi permettre le règlement. Ce qui a enfin été fait...* ».

Après la prise en compte de ces remarques et modifications le Maire propose au vote l'adoption du Procès-Verbal : Adopté à l'unanimité.

3. Puis, il procède à l'inscription des questions diverses :

Jean-Marie ZIEBA souhaite l'inscription de deux questions ou plutôt d'une demande concernant la numérotation de logements Rue de Pas et, d'une information concernant l'acquisition d'un terrain par la CUA pour le captage de l'eau potable sur notre territoire.

Alain BOURDREL demande l'inscription de plusieurs points :

- Les guirlandes de Noël,
- Les tickets garderie,
- Les cailloux de la Rue de Pas,
- La subvention assainissement,
- Le Centre Aéré.

Mickaël AUDEGOND a également quelques informations à donner :

- Les détecteurs de fumée obligatoires à partir du 08 mars 2015,
- Le marathon du souvenir qui va passer par notre Commune,
- Information qui concerne les habitants de la Rue du Faubourg,
- La mise en place des Travaux d'intérêt Généraux (TIG),
- Une permanence parlementaire.

Francis DALONGEVILLE souhaite donner une information concernant la RN 25.

4. Délibération 2015-001 : Création de la Rocade Sud (Cette Délibération sera délibérée et votée en 5 points).

Monsieur le Maire avance que ce point est sans doute le plus lourd de cette réunion et présente le sujet en rappelant que « *ce prolongement de la Rocade se fera au sud entre le Giratoire de DAINVILLE au point « LAFLUTTE » et ira jusqu'au pont SNCF d'AGNY où sera un construit un nouveau giratoire.*

Si tous s'accordent à dire qu'aujourd'hui il faut délester AGNY, il faut savoir que cela se fera par un passage très conséquent sur le territoire de WAILLY... ».

Il précise « *qu'il y a eu une enquête publique qui a été menée sur les Communes de DAINVILLE, ACHICOURT, AGNY et WAILLY. Un Commissaire Enquêteur a tenu des permanences dans la salle du bas en la Mairie de WAILLY, se tenant ainsi à la disposition des habitants pour répondre à leurs questions et attentes..».*

« Cependant, il faut reconnaître que la disponibilité du Commissaire Enquêteur n'a pas été importante ; de plus, s'il y a eu des permanences des matinées et des après-midis, les habitants qui travaillaient n'ont pas pu venir le rencontrer et exposer leurs inquiétudes. Ils sont d'ailleurs venus en Mairie pour exprimer leur mécontentement concernant l'organisation établie par le Conseil Général sur un sujet aussi important... »

« Même si certains ont fait des courriers reprenant leurs questions, beaucoup n'ont rien fait et malheureusement leur expression ne pourra plus être prise en compte... »

« Ceci dit, le Commissaire Enquêteur nous a conseillé de procéder à une Délibération énumérative afin de positionner la Municipalité face à ce dossier sur des points à éclaircir ou à solliciter... ».

« Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a eu une réunion publique à AGNY laquelle a été particulièrement « animée » ; cela concernait les habitants du haut d'AGNY qui vont voir passer la rocade avec la création d'un giratoire à quelques dizaines de mètres de leur maison, et quelle sera la valeur de leur habitation ?... ».

« Pour que les choses soient bien claires pour tout le monde nous allons vous projeter une animation 3D élaborée par le Conseil Général qui reprend le projet qui deviendra réalité dans quelques temps...Ce qui sera à retenir sont au moins les ouvrages d'art que cela va nécessiter pour ce contournement... ».

« Il faut aussi préciser que c'est la première fois qu'une route va couper la vallée du Crinchon. En général toutes les routes partent en étoile à partir d'ARRAS. Pour le cas, ce sera une route transversale et notre territoire va être profondément modifié par cette tranchée routière :

- Une première modification et elle n'est pas des moindres qui sera paysagère donc visuelle puis sonore,*
- Une seconde qui est plus symbolique : il y aura les Communes de la CUA à l'intérieur du cercle routier et celles à l'extérieur dont WAILLY... »*

« Avant de passer à la projection, je vous précise les 5 points que nous aurons à aborder ensemble et sur lesquels nous délibérerons :

- Les nuisances sonores générées par la rocade,
- Le reboisement,
- Les voiries cyclables,
- Le pont qui franchira le Crinchon,
- Le giratoire qui sera créé à la sortie de la Commune.

-projection d'un Power Point de présentation et de l'animation 3D-

Monsieur AUDEGOND commente avec précision les projections.

Ci-dessous deux plans extraits du Power Point

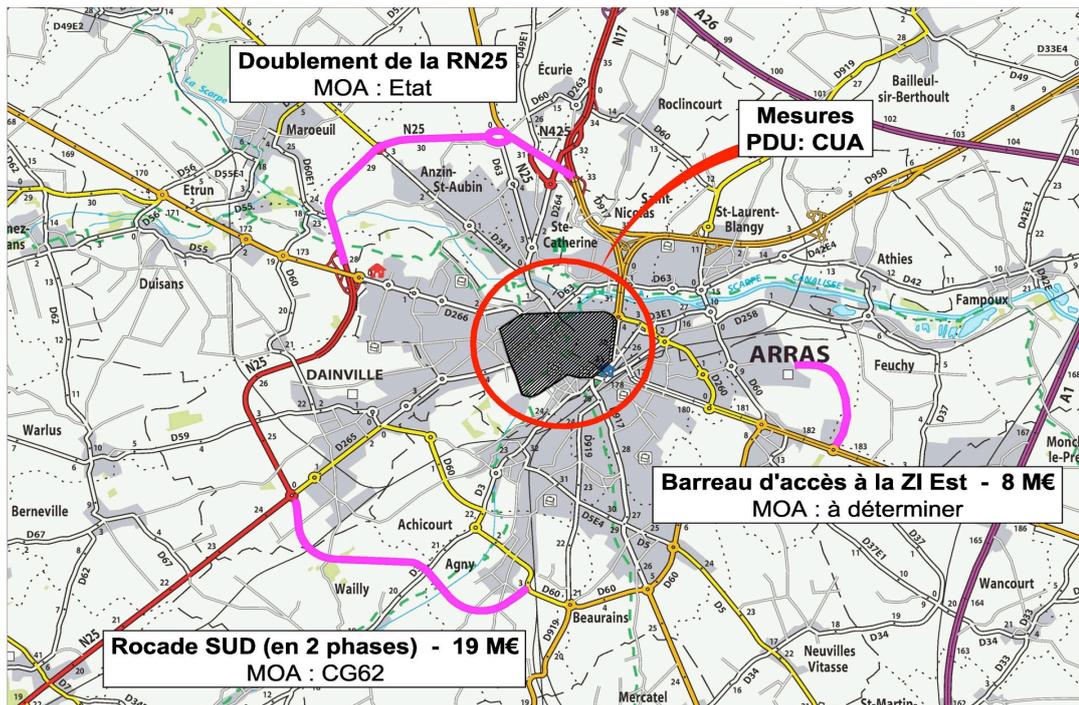


Schéma illustrant le temps de parcours actuel et en projet

A l'issue des projections, Monsieur AUDEGOND demande s'il y a des questions sur la présentation puis passe aux points qui « doivent être délibérés et qui seront versés au dossier d'enquête publique comme cela a été prévu avec le Commissaire Enquêteur. Il est bien entendu, que ce sont des questions et des demandes qui ne remettent pas en cause le bien-fondé de cette rocade sud. »

1) Impact sonore : « Le trafic routier devrait passer à au moins 10.000 véhicules jour avec une circulation densifiée aux heures des départs et des retours : le matin, le midi et le soir.

Il nous a été précisé qu'il y aurait une zone de dépassement mais elle n'apparaît pas sur notre animation 3D. Qui dit zone de dépassement dit accélération donc augmentation des décibels.

Pour lutter contre le bruit nous demandons de porter une attention toute particulière :

- Sur la qualité du revêtement qui sera utilisé pour la route mais surtout sur le pont pour éviter les infrasons.
- Sur les vibrations générées par les camions passant sur le pont à vive allure.

Nous sollicitons un talus boisé pour limiter l'impact sonore. »

Jean-Marie ZIEBA ajoute que « il y a un phénomène psychologique à prendre en considération à savoir ce que lorsque l'œil ne voit pas, l'oreille le minimise. Donc si nous ne voyons pas passer les véhicules, inconsciemment nous en atténuerons le bruit. Un talus boisé serait le bienvenu ».

Alain BOURDREL précise que « pour arborer plus, il faut plus d'emprise. Le problème est là et c'est pour cette raison que cela n'a pas été prévu. »

Monsieur le Maire « partage cette réaction, mais estime qu'il y a moyen de réfléchir au moins sur la portion la plus proche des habitations de WAILLY. »

Alain BOURDREL rappelle « qu'après il faut entretenir... »

Jean-Marie ZIEBA répond « c'est du domaine du Conseil Général »

Alain BOURDREL acquiesce mais précise « oui c'est le Conseil Général, donc c'est nous ! »

Le Maire rappelle que « ce ne sera pas la Commune ».

Alain BOURDREL avance que « ces points ont été vus en réunion avec le Conseil Général. »

Mickael AUDEGOND répond que « cette réunion avait été, d'une part, organisée avec et pour les agriculteurs, et d'autre part, le Conseil Général dit mais n'écrit rien ! Et les paroles ne valent que pour ceux qui les écoutent, par contre les écrits restent ».

Le Maire appelle au vote sur ce premier point concernant les nuisances sonores potentielles.

Le premier point est adopté à l'unanimité.

- 2) Reboisement** : Monsieur AUDEGOND rappelle que *« le bois va se voir amputé de 0,8ha. Initialement le Conseil Général appliquait la norme de 1 ha détruit = 3 ha reboisés. Pour ce cas, il a augmenté la norme en passant de 1 ha détruit = 4 ha reboisés ».*

« Nous demandons à ce que les 3,2 ha prévus en reboisement se fassent en très grande partie sur le territoire waillyisien afin de limiter l'impact visuel ».

Cette proposition est mise au vote

Le deuxième point de la Délibération est adopté à l'unanimité.

- 3) Les voies cyclables** : La RD 60 va être doté d'un giratoire à la sortie de notre village. Il est fort peu probable qu'une piste cyclable soit créée pour couper une route à très grande circulation.

Monsieur AUDEGOND préconise *« de favoriser les deux-roues et de faire bénéficier les waillysiens d'une piste cyclable pour rejoindre AGNY, ACHICOURT voire ARRAS. ».* Certes il y a le chemin de la mémoire mais une piste goudronnée accessible aux vélos et aux familles à pied se prêterait mieux le long du Crinchon en lieu et place du chemin de randonnée pédestre existant ».

Ce troisième point de la Délibération est adopté à l'unanimité.

- 4) Le pont enjambant le Crinchon** : Monsieur le Maire rappelle que *« ce pont mesurera 24 mètres de long et aura une hauteur de 5 mètres, il enjambera bien entendu le Crinchon mais sera suffisamment long pour permettre en dessous le passage des engins agricoles ».*

« Au nom du Conseil Municipal, il est demandé une étude sur l'impact paysager de ce pont au-dessus du Crinchon ».

Le quatrième point de la Délibération est adopté à l'unanimité.

- 5) Le giratoire** : Comme cela a été dit précédemment, *« le giratoire va connaître un flux plus important de véhicules à certains moments fixes de la journée. Il ne s'agit pas que ce giratoire devienne un point de dangerosité élevée pour les habitants, de plus, de nuit, il n'y aura pas d'éclairage électrique mais un éclairage passif ».*

« Nous demandons une attention toute particulière sur la sécurité routière du lieu, avec des limitations impératives de vitesse »

Ce cinquième et dernier point de la Délibération est adopté à l'unanimité.

Denis VIGNERON demande « *si d'autres Communes ont fait la même démarche ?* »

Réponse positive du Maire au moins en ce qui concerne AGNY.

5. Délibération 2015-002 : Délégation de pouvoir accordé au Maire par le Conseil Municipal pour la signature de l'acte définitif d'achat du terrain contigu à celui du bâtiment de la Mairie.

Monsieur AUDEGOND précise que « *cette Délibération est purement technique, car le Conseil Municipal a déjà accepté à l'unanimité le 1^{er} septembre 2014 (2014-044) la signature du compromis qui a été effective par mes soins le 19 décembre 2014 et par le vendeur le 30 décembre 2014.*

Le notaire nous demande donc une Délibération pour finaliser l'acquisition de ce terrain ».

Monsieur BOURDREL demande « *le montant des frais.* »

Réponse : « *2.520 €, soit un coût total d'achat de 92.520€.* »

MM. BOURDREL et HERMANT estiment que « *c'est trop cher !* ».

Jean-Marie ZIEBA rappelle que « *l'estimation des Domaines était de 88.000€ hors frais.* »

Et, Colette NOURRY d'ajouter « *Cela ne fait que 66 €/m² frais inclus !* ».

Monsieur le Maire passe au vote.

Cette Délibération est adoptée à la majorité absolue par 12 voix pour et 3 voix contre.

Sur le même registre, Monsieur le Maire propose de traiter maintenant en point 6 l'additif à l'Ordre du Jour

6. Délibération 2015-003 : Délégation de pouvoir accordé au Maire par le Conseil Municipal pour contracter un prêt bancaire en vue d'investissements dans la Commune.

Monsieur le Maire rapporte qu'« *en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales en son 3^{ème} alinéa et conformément à la Délibération 2014-02 du 14 avril 2014 adoptée à l'unanimité, il est nécessaire de passer par une Délibération qui lui donnera le pouvoir de contracter un prêt pour les futurs investissements, et en particulier pour l'achat du terrain dont nous venons de voter l'acquisition* ».

Henri MACE précise « *que trois Banques ont été sollicitées pour un emprunt de 300.000€ sur 15 ans : Le Crédit Agricole, la Caisse d'Epargne et la Banque Postale, cette dernière n'a pas encore donné sa réponse.* »

Alain BOURDREL intervient et fait part de son étonnement. « *L'achat n'a pas été budgétisé et le Budget n'a pas encore été voté.* »

Henri MACE lui répond que « *l'achat avait déjà été budgétisé en 2014, l'achat n'ayant pas été concrétisé sur 2014, le report se fait sur 2015. Donc tout est prévu.* »

Alain BOURDREL revient sur l'achat du terrain, précisant « *qu'un prêt n'est pas nécessaire !* ».

Henri MACE acquiesce et rappelle que « *si nos réserves permettent d'acheter sans prêt, d'ailleurs le compromis ne comporte pas de mention : sous réserve de l'obtention d'un prêt, nous nous devons garder la possibilité de nous refinancer.* »

Monsieur le Maire abonde en précisant que « *les taux de prêts ont encore baissé* ».

Daniel HERMANT réitère le fait de « *l'inutilité d'un prêt* ».

Henri MACE rappelle que « *l'achat est une chose, il ne faut pas oublier les aménagements de ce terrain.* »

Francis DALONGEVILLE précise « *qu'il est prématuré de parler Budget.* »

Jean-Marie ZIEBA intervient pour rappeler « *que nous sommes en train de donner un pouvoir de signature pour un emprunt et rien d'autre ; que les sujets d'argent et de financements affectés seront abordés plus tard !* ».

Mise au vote

La Délibération est adoptée à la majorité absolue par 12 voix pour et 3 voix contre.

7. Délibération 2015-004 : Lancement du Marché Hebdomadaire waillyisien

Monsieur AUDEGOND rappelle « *qu'il y a déjà eu une Délibération sur le sujet avec l'approbation du Règlement Intérieur du Marché. Aujourd'hui, nous devons procéder à une Délibération permettant son lancement, sa mise en place et son organisation à partir du 15 mars 2015.* »

« *L'arrivée des exposants se fera avant 9h00 le matin et celui-ci sera ouvert au public à partir de 9h00 et jusqu'à 13h00.* »

Aucune intervention de la part des membres du Conseil.

Mise au vote de cette Délibération qui est adoptée à l'unanimité.

Francis DALONGEVILLE demande à traiter de suite les points 15 et 16 de l'ordre du jour car ils sont liés au point 7 qui vient d'être traité.

Aucune objection de la part des membres du Conseil.

Daniel HERMANT demande « *pourquoi ces points n'ont pas été inscrits à la suite de la Délibération ?* »

Jean-Marie ZIEBA lui répond : « *tout simplement parce que nous avons établi une norme dans la mise en place des points sur les Ordres du Jour (ODJ). Nous traitons en premier les Délibérations qui touchent directement le fonctionnement de notre Commune, puis les Délibérations qui ont trait à une demande extérieure, puis les informations touchant la Commune, puis les informations liées à l'extérieur et enfin les questions diverses. En tout état de cause comme son nom l'indique c'est un Ordre...du Jour et nous respectons la norme établie* ».

8. Point 15 de l'ODJ : Information du Conseil Municipal sur l'installation et le fonctionnement du marché local

Francis DALONGEVILLE précise que « *le marché sera composé de 9 exposants, qu'il y a encore 3 demandes supplémentaires en cours car nous sommes en attente de recevoir les inscriptions au Registre du Commerce.* »

« *Pour certains (fromager et boucher), ils pourront se raccorder au système électrique du Foyer Rural par la prise du distributeur de pains inutilisée*

9. Point 16 de l'ODJ : Information du Conseil Municipal sur la prise en charge par la Municipalité du « pot d'accueil » des exposants.

Francis DALONGEVILLE continue la présentation : « *La Municipalité en guise d'accueil et d'ouverture officielle du marché offrira aux exposants un petit déjeuner « Au Virage ».*

Un panier garni sera offert par nos exposants après un tirage au sort. Pour ce faire une urne sera déposée soit sur la place soit au Foyer Rural en fonction des conditions météorologiques

Le tirage au sort sera effectué lors de l'apéritif que nous offrons également ce jour-là aux exposants « Au Campagnard ».

« *Il est bien entendu, que cela ne se fera qu'une seule fois.* »

Monsieur le Maire reprend la parole et revient à l'Ordre du Jour initial.

10. Délibération 2015-005 : Contrat de tirage du « WAILLY Infos » avec un Imprimeur, choix du prestataire.

Monsieur le Maire expose que *« ce choix se pose entre un service sollicité à l'extérieur et notre reprographie interne »*.

« Nous avons sollicité cinq imprimeurs et nous avons négocié au mieux les tirages de notre bulletin municipal bimestriel qui se compose en moyenne de 14 ou 20 pages. Le coût en interne pour 550 bulletins est de 510 € en noir et blanc et je ne détaille pas l'utilisation du toner, l'usure de notre photocopieur, le temps passé pour le pliage et le coût du papier est sûrement sous-estimé... »

« Les offres proposées par les cinq prestataires se situent entre 400 et 900 euros pour un tirage couleur (pour valoriser les photos des activités dans la Commune et valoriser ce qui est fait par les habitants) de 550 bulletins de 16 pages chacun. Le mieux placé en termes de prix et de qualité de service est « BRUNEHAUT », sa dernière proposition pour 6 tirages par an de 550 bulletins de 20 pages en quadri couleur recto/verso dont 8 pages en noir et blanc, est de 450 € HT par tirage ».

Monsieur HERMANT lance : *« De toute façon pour ce qu'il y a dans le WAILLY Infos... »*

Un débat s'engage sur les modalités et les prix.

Le Maire clôt le débat en rappelant que le fait de ne plus faire de tirage en Mairie libèrera surtout le photocopieur pour les activités spécifiques au fonctionnement administratif de la Mairie ; puis il passe au vote.

La Délibération, fixant six publications annuelles couleur des bulletins et désignant la Sté BRUNEHAUT, est adoptée à la majorité absolue par 12 voix pour et 3 voix contre.

Monsieur BOURDREL demande *« s'il est possible d'obtenir les devis »*.

Réponse positive du Maire.

11. Délibération 2015-006 : Investissement : Travaux de réfection et création en voirie, choix de l'Entreprise intervenante.

Monsieur AUDEGOND passe la parole à Paul MERCIER.

« Concernant les voiries, très rapidement nous allons faire un inventaire des interventions à mener dans le temps sur toutes les routes communales, un échéancier sera alors défini. Nous avons prévu une première intervention dans la Rue du Moulin (partie montante donc à gauche lorsqu'on va vers RANSART), mais nous ne sommes pas prêts car nous n'avons pas obtenu toutes les réponses des Entreprises sollicitées. Ce dossier sera donc abordé au cours du prochain Conseil. »

« Aujourd'hui, nous allons examiner quatre projets :

- *Création d'un regard en bas de la Rue de Renaucourt pour absorber les eaux de ruissellement. Sur ce point une seule proposition émanant de l'Entreprise DELAMBRE (BUCQUOY) pour un coût de 1.020 € HT.*
- *Aménagement de la descente de la passerelle du pont Rue du Moulin et la réfection de 22 mètres de chaussée de la Rue du Moulin (proximité du pont), nous avons les devis de la SNPC (BEAURAINS) pour 1.065 € HT, de l'Entreprise DELAMBRE pour 967 € HT et de la Sté TAL (BEAUMETZ) pour 1.657,51 € HT.*
- *Réfection de la Rue des alliés (trottoirs non finis) et trous à reboucher nous avons les devis de la SNPC pour 5.205,20 € HT, de DELAMBRE pour 5.129 € HT et de TAL pour 8.653,90 € HT.*
- *Et enfin la création d'une route de 500m de long sur 4 m de large au niveau de la Ferme du Belloy pour laquelle nous avons deux réponses : SNPC pour 21.127,50 € HT et DELAMBRE pour 19.075 € HT. TAL n'a pas répondu à notre demande car elle n'est pas équipée pour ce type de chantier. »*

Monsieur le Maire constate « *que l'Entreprise DELAMBRE est la mieux placée pour ce qui est des prix. C'est donc elle, que nous vous proposons de choisir pour les travaux de réfection et de création de voiries* ».

Monsieur BOURDREL intervient en demandant si cela est au Budget ?

Monsieur MACE lui répond « *qu'il y a les finances pour, et cela sera fixé lors de la présentation du Budget 2015, aujourd'hui nous en sommes au choix des Entreprises et rien d'autre !* »

MM. BOURDREL et HERMANT restent perplexes, et interpellent « *Votre Budget n'est pas présenté et vous avez encore plein de choses à passer...* »

Henri MACE réitère ses propos et ajoute « *que sur ces investissements, il n'y a aucune raison de refuser le Budget. Ces sommes passeront. Jusqu'à présent nous n'avons pas eu de mauvaises surprises, bien au contraire, et je vous en dirai plus tout à l'heure...* »

Monsieur le Maire met au vote la Délibération fixant les quatre investissements à réaliser ainsi que le choix de l'Entreprise DELAMBRE.

Délibération adoptée à la majorité absolue par 12 voix pour et 3 abstentions.

12. Délibération 2015-007 : Investissement : Travaux de débroussaillage, d'élagage et de déneigement, choix de l'Entreprise intervenante.

Monsieur le Maire donne la parole à Francis DALONGEVILLE

« Trois Entreprises de travaux agricoles ont été contactées. Nous ne souhaitons pas avoir les mêmes désagréments que l'année dernière quant aux fauchages des talus et accotements des routes.

Notre tracteur subit régulièrement des pannes, le broyeur n'est pas adapté à notre tracteur et de plus, Jean-Paul GARIN n'est pas autorisé à conduire ce même tracteur car il n'a pas de permis VL et pour le cas PL »

« Nous avons donc souhaité faire appel à une Entreprise extérieure pour un suivi régulier des fauchages, élagages et débroussaillages ; et ainsi libérer du temps pour les salariés communaux qui ont déjà des activités bien déterminées ».

« Les trois Entreprises sont :

- La SARL BATIQUE (BARLY)*
- La Sté LAVALLARD (LAGNICOURT MARCEL)*
- L'Entreprise HUBAUX (FICHEUX)*

Nous avons les prix proposés par les trois entreprises, mais il faut préciser que seule la SARL BATIQUE propose le déneigement et le jour où nous aurons des congères, la solution sera trouvée. »

« Sur l'imprimé que je viens de vous remettre, il y a des annotations : avantages et inconvénients. Vous pouvez noter que pour BATIQUE il n'y a pas de frais de déplacements et cette Entreprise a des références. Enfin pour les routes de BERNEVILLE, DAINVILLE et FICHEUX le fauchage représente entre 7 et 10 heures de travail ; et pour 10 heures de fauchages nous obtenons 1 heure d'élagage gratuite. ».

Les prix annoncés par la SARL BATIQUE hors déneigement sont proches de ceux proposés par les deux autres entreprises, quoique LAVALLARD nous compte des heures de déplacements et HUBAUX comme LAVALLARD ne fait pas le déneigement. »

Monsieur le Maire reprend la parole en précisant qu' « il y a eu une renégociation de prix avec BATIQUE et nous souhaitons n'avoir en face de nous qu'une seule Entreprise qui peut répondre à toutes nos demandes dont le déneigement. »

Il est donc proposé au Conseil Municipal le choix de l'Entreprise BATIQUE pour les interventions de fauchage, d'élagage, de débroussaillage et de déneigement.

La Délibération est adoptée à la majorité absolue par 12 voix pour et 3 voix contre.

13. Délibération 2015-008 : Renouvellement de la convention avec NVRD.

Mickael AUDEGOND rappelle que « le 09 juin 2014 nous avons adoptée à l'unanimité dans la Délibération 2014-032 la convention avec NVRD pour l'entretien des caniveaux. Le prix à l'époque était de 22 €/km balayé, il est à ce jour fixé à 23,50 €/km ».

« Cette Convention se fait dans le cadre du Groupement des Communes Rurales afin d'obtenir un prix avantageux pour 3 passages par an (hors exception urgente). »

« La semaine dernière ce Groupement des Communes Rurales avec ses 15 nouvelles adhésions s'est réuni et nous avons demandé au Président du Groupement qui est le Maire de THELUS, de renégocier le prix de la Convention. Il ne faut pas s'attendre à des miracles, mais un prix à la baisse est toujours bon à prendre surtout en cette période ».

Mise au vote de cette Délibération.

Elle est adoptée à l'unanimité.

14. Délibération 2015-009 : Validation du choix établi par le CCAS pour le repas des aînés.

Ce point sera traité en même temps que le point 19 de l'ordre du Jour qui est :

Information du Conseil Municipal sur la prise en charge du repas des aînés par la Municipalité.

En l'absence de Patricia DELIGNE, Monsieur le Maire donne la parole à Gaëtane DELATTRE,

« Le 22 mars 2015 se déroulera le repas des aînés. Le CCAS a travaillé sur le sujet et a reçu les devis des prestataires (GARBE, les JARDINS de St LAURENT et un traiteur d'AVESNES le COMTE »

« Sur les propositions reçues, un prestataire se démarque par une offre de qualité/prix importante. Il s'agit de l'Entreprise GARBE qui nous propose un repas de l'apéritif au café pour 26,40€ par personne boissons comprises. »

« Des informations ont déjà été transmises à la population via le WAILLY Infos et nous sommes en attente du retour des inscriptions. »

« Toutefois, il faut souligner que le CCAS a arrêté un choix de traiteur, de menu et de prix afin de soulager le travail de la Municipalité, mais la prise en charge du repas reste à la charge de la Commune ».

Alain BOURDREL interpelle Mme DELATTRE soulignant que *« le prix initial arrêté était de 22,90 € par personne ».*

Gaëtane DELATTRE confirme mais précise que *« le prix de 22,90 € était une proposition hors boissons. Dans le cas, les 26,40 € par personne sont : boissons comprises. »*

Monsieur le Maire met au vote cette Délibération pour le choix de l'Entreprise GARBE et sur un prix de 26,40 €/personne boissons comprises, coût total des repas pris en charge par la Municipalité.

Délibération adoptée à l'unanimité.

15. Délibération 2015-010 : Travaux de clôture, de débroussaillage, de couverture végétale et de forage sur le site de l'ancienne décharge, secteur du Faubourg des Alouettes - Terrain dont la Commune n'est pas propriétaire mais exploitante - .

Monsieur le Maire rappelle que « ce sujet a déjà été abordé lors d'un précédent Conseil Municipal, suite à cela un courrier a été fait et envoyé auprès des Services de la Préfecture.

Le terrain est cadastré ZC 8b pour une superficie de 5.108 m².

Nous avons été interpellés sur plusieurs points : ce terrain est privé et a été utilisé par la Commune, un aspect réglementaire qui était de savoir si nous pouvions engager des travaux sur un terrain ne nous appartenant pas, enfin pouvons-nous obtenir des subventions pour travaux s'il y a intervention sur un terrain qui n'est pas le nôtre ? »

« Nous avons été reçus en Préfecture et une lettre de confirmation nous a été envoyée : Cette décharge est située sur une ancienne carrière de craie, le comblement de celle-ci a été fait par la Commune de 1960 à 1972 voire au-delà et surtout sans autorisation préfectorale d'exploitation dans le cadre du Code de l'environnement».

« Un Arrêté Municipal de la Commune de WAILLY a fait cesser officiellement l'exploitation le 1^{er} octobre 2005 ».

« Une première demande préfectorale datée de 2012 avait été demandée puis, le 30 mai 2013, une obligation de réhabilitation avec la procédure à appliquer a été envoyée à la Mairie de WAILLY ».

« Il y est clairement stipulé que la Municipalité en tant qu'exploitante a des droits mais aussi des obligations. Pour le cas, nous n'avons aucun droit car la décharge s'est organisée sans autorisation, par contre, nous avons désormais l'obligation d'y faire des travaux de réhabilitation. La Municipalité est responsable de la gestion environnementale du site ».

« Réhabilitation d'un site ne signifie pas remise en l'état initial qui nous aurait obligés à excaver la totalité des déchets stockés depuis 1960. Il nous est imposé une imperméabilisation partielle de la zone (40cm minimum de terre argileuse) à végétaliser et d'y forer des point de contrôle (deux piézomètres) pour la surveillance de la qualité de la nappe phréatique (contrôle tous les 6 mois). D'autant, et nous en parlerons après, qu'un captage d'eau va être mis en place à proximité.

L'ensemble du site représentera un dôme avec de légères pentes à 3% afin d'éviter les eaux stagnantes et dirigeront les eaux de ruissellement vers les fossés latéraux de collecte ».

« Nous sommes donc mis en demeure d'effectuer des travaux avec la possibilité d'obtenir des subventions à hauteur de 30% du HT de la part de l'AGENCE de l'EAU ARTOIS-PICARDIE et en complément à cela du Conseil Général ».

« A plusieurs reprises nous avons contacté la propriétaire, car nous devons mettre à l'abri la Commune de toute action pouvant émaner dans le temps des héritiers. Une Convention peut être signée ou un échange de terrain à l'identique peut être envisagé ; une solution juridique devrait être trouvée. ».

Daniel HERMANT et Alain BOURDREL *« ne partagent pas le fait de faire les travaux car nous ne sommes pas propriétaires ».*

Les autres élus, d'une seule voix, leur rappellent que la Municipalité est mise en demeure et qu'en tant qu'exploitante elle en a l'obligation.

Paul MERCIER précise que *« la Commune peut être condamnée à payer une astreinte 500 €/jour en cas de refus d'appliquer la mise en demeure de 2013. ».*

Monsieur BOURDREL précise que *« l'entretien des piézomètres va coûter cher ».*

La Délibération est mise au vote

Elle est adoptée à la majorité absolue avec 12 voix pour et 3 voix contre.

16. Délibération 2015-011 : Comme les années précédentes, offre aux salariés communaux d'un bon d'achat de 50 € chacun.

Monsieur le Maire précise *« que cette offre est accordée à TOUS les salariés (hors TAP) qu'ils soient titulaires ou pas, CNRACL ou IRCANTEC, sachant que nous avons un contrat-avenir à l'effectif ».*

« Nous avons estimé normal de reprendre ce principe de prime de « fin d'année ».

Alain BOURDREL intervient et rappelle que *« la prime n'était pas de 50€ mais de 60€ ».*

Monsieur le Maire répond *« qu'avant cette « prime » était réservée uniquement aux titulaires ».*

Messieurs BOURDREL et HERMANT affirment *« que non, c'était pour tous ! ».*

Monsieur le Maire s'en étonne car *« l'Arrêté Municipal signé de la main de Monsieur BOURDREL dit le contraire ! ».*

Mise au vote de la Délibération fixant l'offre d'un bon d'achat de 50€ à chaque salarié.

Adoptée à l'unanimité.

17. Délibération 2015-012 : Autorisation donnée à la Communauté Urbaine d'ARRAS (CUA) au versement d'une subvention puisée sur notre dotation des Fonds de Concours.

Monsieur AUDEGOND donne la parole à Henri MACE

« Cette année nous avons eu à régler la facture du pont situé Rue du Moulin à l'Entreprise FIEDOR pour la somme de 32.180 € HT (38.455 € TTC), cela représente financièrement un investissement assez conséquent pour notre Budget. »

« Notre volonté a été de trouver des subventions par rapport à cet investissement. Il nous a fallu négocier âprement car il était difficile de faire accepter que des travaux de 2009 soient subventionnés en 2014.

Nous avons été entendus et nous avons pu obtenir une subvention a posteriori de 50% sur le HT par la CUA soit 15.886 €. »

« Il est donc impératif que nous formalisions cette demande de subvention qui est l'objet de cette Délibération ».

Monsieur AUDEGOND met au vote cette Délibération

Elle est adoptée à l'unanimité.

18. Information du Conseil Municipal sur les lignes budgétaires :

a) Recettes/Dépenses

Monsieur le Maire expose brièvement la situation de notre Commune face aux dotations en baisse et aux charges qui augmentent.

« Lors du dernier Conseil Municipal, nous avons pris une position suite au désengagement de l'Etat sur les Services de la DDTM repris par la CUA.

Comme la mise en place du nouveau système ne se mettra en place qu'au 1^{er} juillet 2015, nous pouvons affirmer que notre charge sur l'ADS (Autorisation du Droit aux sols) ne portera que sur 6 mois à hauteur de 5.000 €.

Notre DSC (Dotation de Solidarité Communautaire) sera de moins 6.000 €.

Notre DGF (Dotation Générale de Fonctionnement) devrait être amputée de 10.000 € »

« Ce qui fait que nous allons démarrer un Budget 2015 avec -21.000 € en disponibilités financières. Et cette situation va perdurer voire s'aggraver sur 2016 et 2017 ».

b) Chapitre 21 : Dépenses de travaux et investissements

Chapitre 64 : Charges patronales avec point sur le dossier de la Secrétaire de Mairie.

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur MACE.

« Dans le domaine des grandes masses, et en particuliers sur les travaux et investissements, nous avons prévu au Budget 2014 la somme de 151.000 €, et comme cela a été souligné le terrain n'a pas été acquis en 2014 et il avait été budgétisé pour 100.000 €. Donc hors achat du terrain, les travaux et les Investissements ressortent au Budget pour 51.000 €. ».

« Les chiffres avancés par nos livres annoncent des dépenses de l'ordre de 79.000 €. Ce qui pourrait laisser entendre que nous avons dépensé 28.000 € de trop par rapport au Budget voté (79.000 - 51.000). Cependant, il faut prendre en considération que nous avons dû régler en 2014 le pont de la Rue du Moulin (travaux de 2009) pour 38.000 € ».

« Après passation des correctifs comptables et des explications que je viens de vous donner, notre Budget a été respecté car nous avons dépensé 10.000 € de moins que prévu ».

« Ensuite, en ce qui concerne les charges salariales, nous avons établi un Budget de 211.600 €, or, fin 2014, nous avons un total de 216.867 €. A l'état brut dans l'analyse, on s'aperçoit qu'il y a un dépassement de 5.267 € ».

« Ceci étant, il s'avère que nous avons une récupération sur les charges patronales de 4.500 € environ sur le contrat-avenir de Monsieur Antoine DROMBY ».

« Donc sur ces deux grandes masses de dépenses nous sommes dans le Budget fixé ».

« Ces éléments chiffrés sont des constats et il est entendu que nous allons commencer en Commission Finances à travailler et élaborer très rapidement le Budget 2015 ».

Monsieur le Maire demande à Monsieur MACE de garder la parole pour présenter le dossier de suivi de notre Secrétaire de Mairie et du litige qui nous oppose à la SFP.

« Nous sommes actuellement dans une procédure précontentieuse avec notre assureur : la SFP laquelle, aux termes du contrat qui nous lie, doit nous rembourser les demi-traitements de Mme SAVAUX. Nous leur avons adressé plusieurs courriers, mais ils ne veulent pas intervenir prenant appui sur le fait que l'ancienne mandature leur a fait parvenir un Arrêté Municipal d'octobre 2013 erroné sur la date d'arrêt : le 30.09.2013 au lieu du 27.09.2013, et d'une demande de prise en charge pour une seule journée d'arrêt : le 30.09.2013, et qu'ensuite, il n'y a plus eu d'envoi de fiches d'arrêt de travail. Je vous concède qu'une demande de prise en charge d'une journée ne se déclare pas, mais il faut reconnaître que l'imprimé a été rempli comme cela. »

« Je vais, personnellement me rendre dans les locaux de la SFP afin de tenter d'expliquer la situation et ainsi essayer de régler le différend qui nous oppose. Il faut noter que la somme réclamée est conséquente car elle représente 28.000 € ».

Monsieur le Maire reprend la parole et expose « *qu'il serait bienvenu de récupérer cette somme en cette période de réduction budgétaire.* »

Il ajoute que « *rétrospectivement, le congé maladie est devenu un congé longue maladie, donc la charge pour la Commune est plus important encore.* ».

19. Information du Conseil Municipal sur les orientations budgétaires

Monsieur AUDEGOND précise « *comme cela a été dit, nous avons renégocié différents contrats qui avait été signés les années précédentes.* »

« *Il est évident que les partenaires contactés tirent un peu la langue quand on les appelle car ils comprennent parfaitement notre démarche et nos attentes, les renégociations de contrats allant toujours vers une diminution de leur rentabilité propre.* »

- « *A ce jour, nous avons renégocié auprès de la SMACL notre contrat complet d'assurance des bâtiments, de la Responsabilité civile et obtenu une extension pour tous les élus et bénévoles. Nous pouvons affirmer que pour 500 € de moins par an nous sommes mieux garantis et mieux couverts.* »
- « *Nous avons aussi travaillé et renégocié les contrats RICOH pour les photocopieurs. Nous avons obtenu pour 600 € de moins par an un photocopieur neuf pour la Mairie, mieux adapté à nos besoins et le maintien du photocopieur neuf à l'école.* »
- « *Nous sommes en train de travailler sur les contrats ORANGE, pour minimiser les coûts de téléphone, Internet et Fax pour la Mairie, l'Ecole, la Cantine/Garderie et le Foyer Rural.* »
- « *Enfin, nous affinerons notre contrat avec ERDF pour les 174 points de lumière dans le village par rapport aux heures pleines et aux heures creuses. Cela concernera aussi les modes d'éclairage et de chauffage.* »

« *Vous avez bien compris que tout cela représente des recherches de gains sur nos dépenses de fonctionnement car il est impératif d'en trouver !.* »

« *Comme cela a été dit tout à l'heure il y aura une réflexion sur un échancier de réfection des voiries, il y aura les investissements suite à l'achat du terrain à côté et enfin, il y aura une attention toute particulière sur les subventions accordées aux Associations locales et d'abord communales. Leurs activités sont favorables à tous, nous devons donc les aider autant que faire se peut, dans le temps.* »

19. Information du Conseil Municipal sur la mesure prise face aux déjections canines sur les trottoirs.

Monsieur le Maire présente le dossier : *« Nous sommes régulièrement interpellés par les parents qui conduisent les enfants à l'école de déjections canines souvent de grosses tailles que l'on trouve sur les trottoirs et aux abords de notre Ecole.*

D'abord, ce n'est pas sain, ensuite ce n'est pas hygiénique pour les personnes si on « marche dedans ».

« ON essaie toujours de rencontrer les propriétaires des chiens mais c'est assez compliqué pour les surprendre et il y a des chiens qu'on n'arrive pas à identifier »

« Il est inacceptable que des propriétaires de chiens laissent leurs animaux parsemer nos trottoirs de souvenirs malodorants et désagréables. Certains ramassent mais ils déposent le tout dans les poubelles publiques ; ce qui n'est pas très sympathique pour les salariés communaux qui les vident... »

« Dans un premier temps, nous allons de trouver le meilleur système pour obliger les propriétaires à remédier à ce souci, car c'en est un, et bien entendu, le prestataire qui pourra répondre à notre attente Comme par exemple « le sac à crottes » qui ne coûte pas très cher. En effet, pour demander au propriétaire d'un chien de ramasser les excréments de leur animal, il faut leur donner le moyen de le faire. Il peut aussi y avoir des petites poubelles spécifiques ; mais avec Vigipirate, il faut être attentif à cela aussi.»

20. Information du Conseil Municipal de l'achat de cadres pour la décoration de la « Maison des Associations.

Monsieur le Maire donne la parole à Colette NOURRY.

Madame NOURRY expose *« que conformément à une décision qui a été prise ici en Conseil Municipal, une Convention d'utilisation du Foyer Rural a été signée avec chaque Association connue et reconnue par la Commune. »*

« Lors de la dernière réunion avec les associations qui s'est déroulée le 29 janvier 2015, je leur ai proposé de décorer « la Maison des Associations » avec une photo représentative de chacune d'entre elles. Et je les ai informées que la Municipalités prendrait en charge l'acquisition des cadres qui recevraient leur photo.

Le coût d'achat n'est pas important et il entre dans le Budget du compte : réceptions, cérémonies et festivités. »

21. Information du Conseil Municipal sur l'application des directives concernant l'interdiction du brûlage des broussailles et autres déchets sur le territoire de la Commune de WAILLY.

Monsieur le Maire précise que *« nous avons été rappelés à l'ordre sur ce sujet car dans le cadre de « la qualité de l'air » un véhicule de l'ATMO (Association pour la surveillance*

et l'évaluation de l'atmosphère) -Association agréée par le Ministère en charge de l'Ecologie et le Développement Durable - a fait des mesures dans notre secteur, le jour où il y a eu un énorme feu de broussailles, je vous laisse donc imaginer les résultats.

Puis il donne la parole à Jean-Marie ZIEBA.

Jean-Marie ZIEBA rappelle qu'« il existe une directive européenne qui est très stricte, sur ce type de destruction par le feu et nous pouvons être fortement verbalisés. A cela il faut ajouter l'existence de l'article 84 du Règlement sanitaire départemental et des décrets préfectoraux dont celui de 2014 qui rappellent les interdictions et les amendes qui en découlent dans tout le Pas-de-Calais »

« Comme Monsieur le Maire vous l'a dit, le camion de l'ATMO est passé, il n'empêche qu'il y a une station de captage fixe des fumées sur St LAURENT BLANGY, et c'est en permanence que des mesures de pollutions sont prises y compris les rejets des véhicules, des cheminées à feu de bois, des pesticides agricoles, etc...».

« Le Conseil Municipal est de nouveau avisé de cette interdiction formelle du brûlage de broussailles et de déchets divers, même ménagers ».

« Désormais si un habitant de WAILLY est verbalisé, ce sera en connaissance de cause. Il est interdit de brûler, donc on ne brûle pas »

« Même si les coutumes ont la dent dure comme de brûler au fond de son jardin quelques fanes de pommes de terre, je vous rappelle que nous sommes des habitants qui payons les services d'une déchetterie sur ACHICOURT, au moins utilisons ce que nous payons ».

Monsieur le Maire reprend la parole en expliquant qu' »après la Police de l'air, il y a la Police de l'eau qui passe régulièrement vérifier si les riverains du Crinçon ne pulvérisent pas de produits phytosanitaires sur les abords de notre cours d'eau.

Il y a eu un précédent, je suis intervenu pour défendre un riverain qui avait malheureusement pulvérisé sur le bord du Crinçon. Cela s'est bien terminé, mais l'agent de l'eau nous a bien dit qu'il repasserait pour vérifier...

Donc cela aussi est strictement interdit. »

22. Information du Conseil Municipal sur les Elections Départementales des 22 mars et 29 mars 2015. Organisation de la tenue du bureau de vote.

Monsieur le Maire explique que WAILLY va faire partie d'un nouveau Canton suite au dernier découpage de 2014, qu'il ne s'agit plus de Conseillers Généraux, mais de Conseillers Départementaux, et que les listes se feront par binôme d'une femme et d'un homme.

Puis il passe à nouveau la parole à Jean-Marie ZIEBA

« En effet, comme vient de l'exprimer Monsieur le Maire, les 22 et 29 mars prochains vont se dérouler les Elections Départementales ».

« Tout à l'heure Gaëtane vous en a parlé, il se trouve que le 22 mars 2015, aura également lieu le repas des aînés. Tout le Conseil Municipal va devoir se partager entre la salle du bas de la Mairie et le Foyer Rural où va se dérouler le repas.

Des élus m'ont déjà fait part de leur présence au bureau de vote ; cependant, pour boucler les tranches horaires de présence au bureau, il me manque six noms.

Je profite de la présence de tout le Conseil pour interpeler Mme CASIER, MM. BOURDREL et HERMANT s'ils souhaitent nous aider ? »

Réponses négatives de ces trois élus, pour le bureau de vote et le repas des aînés

Jean-Marie ZIEBA interpelle donc ses colistiers pour qu'ils refassent un tour de présence sur les plages de : 8h/10h, 10h/12h, 12h/14h, 14h/16h, 16h/18h.

23. Questions Diverses.

A. La parole est à Jean-Marie ZIEBA : *« Je m'adresse plus particulièrement à Monsieur BOURDREL car cela concerne sa mandature. Nous avons recherché dans les Délibérations et les Arrêtés Municipaux de juillet 2013, une décision qui concernerait la numérotation des nouvelles maisons construites Rue de Pas et appartenant à Monsieur ROGIER.*

Les impôts nous ont fait part d'une numérotation de ces maisons et en parallèle, la Perception nous réclame la Délibération ou l'Arrêté Municipal qui s'y réfère. »

« Nos recherches sont restées vaines, la Préfecture ne détient rien sur ce sujet à cette période et Monsieur WIMETZ n'a rien non plus. Donc que s'est passé en juillet 2013 et comment avez-vous déclaré la nouvelle numérotation ? »

Monsieur BOURDREL lui répond : *« Lorsque les personnes des impôts sont venus pour la CCID (Commission Communale des Impôts Directs), cela a été dit oralement... »*

Jean-Marie ZIEBA : *« Nous verrons donc avec les Services Fiscaux, pour donner une réponse à la Trésorerie... »*

B. Monsieur le Maire explique que *« les détecteurs de fumée seront obligatoires à partir du 8 mars 2015 et sous certaines conditions, repoussés au 1^{er} janvier 2016. Il se trouve que des personnes malveillantes passent dans les Communes repèrent les personnes fragiles, en l'occurrence les plus âgées pour leur vendre des détecteurs à 150 € pièce avec un contrat de maintenance de 100 € pendant 5 ans. Le matériel ne coûte que 30 € chez BRICO DEPÔT et la maintenance, si elle est faite, concerne le changement de deux petites piles pour 3 € que l'on trouve partout. ».*

« Donc soyons tous vigilants et n'hésitez pas à en parler autour de vous ».

Henri MACE intervient pour préciser que *« certains malfrats, au discours rodé, n'hésitent pas à revêtir de faux uniformes pour forcer l'entretien. »*

- C. Monsieur le Maire présente maintenant « le « Marathon du Souvenir » qui se déroulera le 26 avril 2015, c'est une course qui aura pour tracé toute la ligne de front de la Première Guerre Mondiale ; elle est organisée par la Commune de GIVENCHY en Gohelle.

WAILLY qui est sur la ligne de front, sera une ville-étape pour cette course. Normalement les coureurs et les marcheurs devraient arriver vers midi, il faudra donc des bras et de la présence pour encadrer et participer à l'organisation du midi. »

- D. Monsieur le Maire garde la parole et fait part d'une présentation qui sera faite prochainement par les forces de l'ordre.

« Suite aux différents cambriolages et vols qui ont eu lieu, Rue du Faubourg surtout, car en plus il y a eu violence et Rue des Hochettes, j'ai contacté la Gendarmerie, qui viendra, comme elle l'a déjà fait, nous faire un exposé sur les mesures que nous devons tous prendre pour être vigilants et savoir ce qu'il faut faire ou ne pas faire lorsque l'on s'absente »

- E. Monsieur le Maire explique « qu'une saisine a été faite auprès du Tribunal de Grande Instance pour avoir, si possible, des travailleurs dans l'obligation d'effectuer des Travaux d'Intérêts Généraux (TIG) sur le territoire de la Commune. Notre demande a été validée par le juge en charge de ces dossiers. Nous sommes en attente des différents CV pour ces TIG. Les travaux s'effectueront sous le contrôle d'un élu. »

- F. Monsieur le Maire annonce que « Notre Députée : Madame MAQUET viendra le 16 mars 2015 tenir une permanence parlementaire à WAILLY à la Mairie de 17h00 à 19h00. Les personnes qui souhaitent la rencontrer pour lui poser leurs questions, peuvent en prendre note ».

« J'en profite pour vous informer que Madame MAQUET a inscrit notre village pour l'affectation d'une dotation parlementaire sur 2015. Nous ferons donc partie des heureux récipiendaires et nous utiliserons les fonds au mieux »

- G. Jean-Marie ZIEBA reprend la parole « nous parlions de l'eau tout à l'heure, la CUA a mis en place un plan d'action de recherche de nouvelles nappes phréatiques exploitables. Le territoire de WAILLY a été retenu.

Afin de finaliser le captage et l'exploitation de l'eau, la CUA va acquérir un terrain de 4.885 m², borné ZC 23, à Monsieur CAUPAIN. Les agriculteurs exploitant ce terrain seront indemnisés. »

« Aussi, j'attire votre attention sur le fait que si des engins doivent intervenir sur la zone, ils ne pourront pas intervenir par le chemin de terre d'AGNY/WAILLY car ce chemin sera coupé par la future rocade. Ils emprunteront donc la Rue d'Arras, puis la Rue de Ficheux et enfin par Le Buisson accéder au chemin communal où sera la zone de captage. Quid de la détérioration

de nos routes ? Dans ce cas qui paiera ? Nous resterons attentifs et vigilants sur ce dossier ».

Alain BOURDREL pose alors ses questions :

H. *« Pourquoi n'a-t-on pas encore retiré les guirlandes de Noël ? »*

Réponse de Monsieur AUDEGOND : *« Nous avons demandé à l'Entreprise, et pour ne pas la citer il s'agit de l'Entreprise FORESTIER, qui les a installées de venir les décrocher fin janvier comme cela se fait partout. Or il est nécessaire de louer une nacelle pour intervenir, comme cette Entreprise aura sa nacelle cette semaine pour un autre client, il en profitera pour passer chez nous et faire le nécessaire. Cette location sera donc d'un coût minimal car partagée. Enfin, je précise que nos guirlandes sont équipées de LED donc en terme de consommation ce n'est pas important.»*

I. *« Nous avons voté la Délibération 2014-067 concernant les tickets de cantine et les tickets de garderie. Apparemment, les tickets de garderie n'existent plus, pourquoi ? »*

Réponse du Maire : *« Les tickets de garderie ont été arrêtés car cela avait été mal calibré mais surtout mal évalué en terme de coût pour certaines familles. Nous referons le point avec le personnel communal en charge de la garderie ; par contre, nous avons conservé le système des tickets de cantine. »*

J. *« Le dépôt de cailloux sur les trottoirs de la Rue de Pas. Pourquoi nos salariés communaux se sont-ils occupés de cela et pas la Communauté Urbaine ? »*

Réponse du Maire : *« Tout simplement parce qu'il y avait un caractère d'urgence par rapport à la sécurité et à l'entretien de nos trottoirs, sachant que la CUA avait été prévenue et sollicitée. On ne pouvait pas laisser les parents et les enfants marcher dans la boue en allant ou en revenant de l'école.»*

K. *« A-t-on fait les demandes de subventions pour l'assainissement ».*

Réponse de Francis DALONGEVILLE ; *« Les demandes ont été déposées dans les délais ».*

L. *« J'ai été surpris par le prix total du CLSH pour 5.725,95 € donné par Monsieur VIGNERON car tous nos centres aérés, je dis bien tous, étaient inférieurs à 1.000€. »*

Réponse du Maire : *« Par rapport au personnel de qualité et au très bon niveau des prestations offertes, oui en effet, c'est plus cher. C'est comme cela ! ».*

Jean-Marie ZIEBA demande la parole pour donner une information à Valérie CASIER, Daniel HERMANT et Alain BOURDREL. *« Comme je n'ai pas eu l'occasion de vous en*

parler avant, je profite de votre présence pour vous informer qu'une formation concernant les défibrillateurs sera donnée aux élus et au personnel communal le samedi 14 février 2015 à 10 h00 à la Mairie. Si vous souhaitez vous joindre à nous, ce sera avec plaisir que nous vous accueillerons. »

Puis, nous revenons aux questions diverses inscrites :

Francis DALONGEVILLE prend la parole pour nous faire part de sa réunion sur la RN 25 qui relie AMIENS à ARRAS.

« Cela concerne les projets d'étude et d'aménagement de cette route. Cette réunion s'est déroulée à DOULLENS le 15 janvier 2015. Toutes les Communes traversées ou limitrophes à cette voie, étaient conviées. »

« Les études ont été faites en concertation avec les élus concernés, elles concernaient surtout le trafic, en vue d'aménagements potentiels de la route.

Il faut noter une stagnation du trafic des véhicules légers et des poids lourds.

Aux heures de pointe dans les villes traversées, il a été compté 13.000 véhicules/jour 1.500 à 3.000 poids lourds par jour entre DOULLENS et ARRAS.

La perspective de l'Ecotaxe PL aujourd'hui abandonnée, aurait pu permettre une baisse de 30% du trafic PL entre AMIENS et ARRAS. »

« C'est une route assez meurtrière, 13 accidents mortels dont 8 dans le Pas-de-Calais.

Dans notre Département, les accidents sont souvent liés à des chocs contre des obstacles et notamment des arbres (dans le Pas-de-Calais, 5 accidents contre des arbres ont fait 3 morts). »

« Après toutes les études faites : des arbres seront coupés et des poteaux seront supprimés, il y aura pose de glissières, il y aura suppression de dégagement à gauche sur les secteurs de doublement, des aménagements de giratoires, les carrefours seront sécurisés, et des bandes dérasées seront créées pour que les véhicules lents ou les engins agricoles puissent circuler moitié chaussée et moitié bande dérasée. Le tout devrait coûter entre 50 ou 60 millions d'euros, mais la RN 25 ne passera pas en 2 x 2 voies. »

« Ces travaux se feront progressivement. Notre village n'est pas touché ».

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 17.

Fait à WAILLY le 09 février 2015

Mickael AUDEGOND

Maire

SIGNATURES des membres du Conseil Municipal ayant participé à ce Conseil.

Mme DELIGNE

Mme NOURRY

Mme LEFEBVRE

Mme SAVARY

Mme DELATTRE

Mme DALONGEVILLE

Mme CASIER

M. ZIEBA

M. DALONGEVILLE

M. MERCIER

M. MACE

M. VIGNERON

M. BOURDREL

M. HERMANT